

*Mémoire soumis au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
concernant le développement de la production porcine*

Par

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

*Le Syndicat des producteurs de porcs
du Bas-Saint-Laurent*

*L'Association de la relève agricole
du Bas-Saint-Laurent*

Mars 2003

La Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent

Fondée en 1929, la Fédération a pour mission la défense des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres.

Nous regroupons actuellement 2527 productrices et producteurs agricoles dans 12 syndicats de base et 13 syndicats spécialisés et groupes affiliés, dont le Syndicat des producteurs de porcs du Bas-Saint-Laurent, fondé en 1966 et l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, fondée en 1981. Notre taux de membership se situe à 93,63 %.

Notre territoire comprend les MRC de Matane, La Matapédia, La Mitis, Rimouski-Neigette, Les Basques et la majorité des paroisses des MRC du Témiscouata et de Rivière-du-Loup.

Comme vous avez déjà eu accès à une foule de données, nous nous limiterons à dire que les revenus agricoles proviennent essentiellement de la production laitière qui génère 162 M\$ - 55 % des revenus, suivie de l'acériculture 45 M\$ - 15 % et de la production porcine 32 M\$ - 11 % (*Source : Direction régionale Bas-Saint-Laurent, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec*).

Notre territoire compte 70 producteurs qui ont mis en marché 133 326 porcs l'an dernier.

La densité animale

De 1996 à 2001, selon le recensement de Statistique Canada, le nombre total d'unités animales est passé pour le Bas-Saint-Laurent de 104 131 à 115 328; pendant ce temps, les superficies en culture diminuaient de 209 671 à 196 775, ce qui nous donne un ratio de 0,58 unité animale par hectare.

En ce qui a trait à la production porcine, le nombre d'unités animales total comparé à l'ensemble de la production animale est passé de 8 % à 18 % pendant cette période. Provincialement, la production porcine représente 37,2 % de l'ensemble des unités animales.

Des superficies en culture, 68 % sont des prairies et pâturages et 29 % sont des céréales à paille (orge et avoine). La culture se pratique sur des sols généralement pauvres en phosphore, seules les MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis affichent des taux de 0 à 20 kg de phosphore à l'hectare.

Ces données, de Statistique Canada, démontrent la faible densité de productions animales et nous amènent à dire que le moratoire sur le développement de la production porcine nous a été imposé de façon injuste et devrait être levé le plus tôt possible.

L'évolution de la production porcine au Bas-Saint-Laurent

Jusqu'au début des années 1990, la production porcine était marginale au Bas-Saint-Laurent. En 1991, les entreprises agricoles de la région déclaraient 18 527 porcs au recensement. En 20 ans, de 1971 à 1991, le pourcentage de porcs produits dans la région par rapport à l'ensemble de la production québécoise est passé de 5,3 % en 1971 à 0,6 % en 1991. La production s'effectuait alors dans de petites unités souvent naisseur-finiisseur et l'on sentait pendant cette période un déclin marqué de la production et de ses infrastructures.

Puis, au début des années 1990, le développement de marchés stables et la présence de deux abattoirs dans l'ouest du territoire ont ravivé l'intérêt à développer cette production dans notre région où l'espace ne manque pas. Le retrait des coopératives du secteur laitier et leur besoin de rentabiliser leurs meuneries ont incité ces dernières à investir dans le secteur porcin.

De plus, l'apport des lisiers en matières fertilisantes constitue souvent un atout pour nos sols pauvres.

La majorité du développement s'est effectué sous intégration, le promoteur s'occupant de la maternité, il transférait ensuite les porcelets dans une pouponnière qui, en général, lui appartenait et faisait finir les porcs à contrat chez un producteur agricole. En règle générale, ce sont des producteurs établis déjà dans une autre production qui font l'engraissement, cela permet de consolider les activités de l'entreprise ou de permettre l'établissement d'un ou d'une jeune.

Malheureusement, ces familles agricoles qui étaient là souvent depuis plusieurs générations et qui s'acquittaient honorablement de leurs tâches se sont retrouvées au banc des accusés souvent même avant d'avoir commencé à produire.

Pourquoi avoir choisi ce mode d'exploitation plutôt que de fonctionner de façon autonome? En partie parce que la région n'avait plus d'expertise en production (génétique, soins vétérinaires, ouvriers spécialisés et autres) et pour pouvoir profiter d'une stabilité des prix.

Pour l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, dans les conditions économiques actuelles, il est clair que le développement de la production porcine offre une des rares opportunités de s'établir en agriculture.

À l'UPA, nous avons toujours préconisé que le capital, la gestion et la force de travail soient fournis en grande partie par la cellule familiale et nous continuons de favoriser la production indépendante.

Le Syndicat des producteurs de porcs du Bas-Saint-Laurent et la Fédération des producteurs de porcs du Québec ont la même approche et se sont donné des outils (encan électronique, pool de transport et autres) qui favorisent le maintien d'entreprises à dimension humaine.

Force nous est cependant de constater que certains de nos membres ont fait un autre choix que nous n'avons pas à juger.

Des suggestions de modèle

Comme le mandat du BAPE est de proposer un ou des modèles de production, nous vous adressons les suggestions suivantes qui ont fait l'objet d'une consultation très large auprès des producteurs de porcs et des producteurs agricoles.

Pour le producteur que l'on qualifiera d'indépendant, un modèle à l'échelle d'une unité familiale, soit 2 unités travail/personne de type naisseur-finiisseur, 250 truies (ce nombre est inscrit à titre indicatif seulement et ne devrait pas être utilisé aux fins de restreindre des projets réalisés dans une approche de développement durable). Cette échelle et ce type de production offrent des avantages au chapitre du contrôle sanitaire et de la génétique. Ce modèle et le nombre d'animaux en inventaire doivent être flexibles pour tenir compte des hausses de productivité et des changements technologiques.

Pour celui qui préfère compter sur un appui extérieur (coopérative, meunier ou autre), un modèle de finition pourrait prévoir que le producteur demeure propriétaire des porcelets et paie sa moulée à son fournisseur, des ententes d'approvisionnement pourraient régir la production.

Comme troisième avenue, comme nous l'avons décrit auparavant, le modèle de finition sous intégration tel qu'on le vit dans la région, ne représente pas une menace pour l'environnement. En effet, il s'agit dans la plupart des cas d'une diversification de la production ou d'une consolidation en vue de l'intégration d'un nouveau membre à l'entreprise. Le développement de ce modèle devrait être planifié à l'échelle de la région et être conforme aux exigences HACCP. Ce modèle devrait être de la taille des deux modèles précédents.

Certains modèles de production pourraient découler de la nature du produit (prosciutto, jambon de Normandie, autres). Il pourrait être intéressant de développer ces créneaux.

Nous aimerions par ailleurs que le BAPE recommande certaines mesures facilitant l'accès à la production pour ceux qui préfèrent rester indépendants (financement, services techniques, autres).

Quant au mode de gestion des engrais de ferme, nous pensons que le BAPE n'a pas à statuer sur le sujet. Quel que soit le mode choisi par l'exploitant, l'important est beaucoup plus la gestion qu'il en fera.

Dans le même ordre d'idées, compte tenu de la faible densité animale et des superficies disponibles dans la région, il ne devrait pas y avoir d'obligation de traiter les lisiers ou de posséder toutes les terres nécessaires à l'épandage.

Les mesures de protection de l'eau

Le cadre réglementaire s'est considérablement resserré autour des producteurs de porcs. Avec les PAEF, le bilan phosphore, les exigences quant à la propriété des sols et les bandes de protection, le ministère dispose de tous les instruments pour avoir une vision complète de la situation et être en mesure de faire appliquer sa loi. Comme vous avez eu droit à plusieurs descriptions de ces instruments, nous nous limiterons à vous suggérer que de la formation pertinente soit offerte notamment sur l'utilisation du PAEF comme outil de gestion. Nous sommes convaincus que le PAEF peut être un outil rentable à la fois pour la protection de l'environnement et pour l'entreprise agricole.

Par ailleurs, que ce soit en matière de bandes riveraines ou de rayons de protection des puits de captage d'eau, les entreprises agricoles se retrouveront avec des pertes considérables de superficies d'épandage. Tout le monde reconnaît l'importance de protéger la qualité de l'eau potable, par contre la situation actuelle risque d'augmenter la pression sur les terres disponibles, les nouvelles exigences devraient être assorties de mesures de remplacement des superficies perdues ou à tout le moins

d'indemnisation. De plus, les ouvrages de captage d'eau devraient être localisés prioritairement à l'extérieur de la zone agricole.

Une cohabitation harmonieuse

Que ce soit au bâtiment ou lors d'épandage, de nombreuses mesures d'atténuation des odeurs sont employées (ventilation naturelle, écran boisé, rampe d'épandage et autres). Avec les changements de pratique visant de plus en plus les épandages en période de végétation, il serait important qu'une bonne partie des budgets de recherche scientifique soit dirigée vers le contrôle des odeurs.

En effet, l'hostilité à l'égard de la production porcine est attribuable en très grande partie à la problématique des odeurs. Beaucoup d'emphase a été mise, avec raison, sur le traitement des lisiers pour assurer la protection de l'eau, il ne faudrait pas oublier le contrôle des odeurs.

Une mesure législative récente permet aux municipalités d'interdire l'épandage jusqu'à 8 jours (maximum 2 jours consécutifs) du 1^{er} juin au 1^{er} octobre lors de jours fériés ou d'événements spéciaux. Cela réduit d'autant les possibilités d'épandage. Les journées d'interdiction pourraient être remplacées par des journées où il serait permis d'épandre après le 1^{er} octobre.

Pour mieux renseigner la population sur la production porcine et l'agriculture en général, il serait intéressant que chaque municipalité fasse au moins une journée ou une soirée agricole par année. À cette occasion, les pratiques agricoles, les mesures de protection de l'environnement que prennent les entreprises agricoles et leurs justifications pourraient être exposées au public.

Il est primordial que des moyens efficaces soient pris par les autorités concernées (MAPAQ, MENV, UPA, municipalités) afin d'assurer la circulation d'information juste et objective quant à la réalité agroenvironnementale de l'agriculture d'aujourd'hui.

Toute autre attitude isolera d'un côté les producteurs inquiets et moroses et de l'autre des citoyens déçus.

Les producteurs de la région ont apprécié et désirent continuer d'adhérer à la campagne d'épandage sympathique (avis au voisin avant épandage) ainsi qu'à la campagne « j'adhère j'affiche ».

En matière de cohabitation, la formule de gestion par bassin versant semble intéressante actuellement, des sièges sont réservés au monde agricole. Ces lieux de concertation sont propices aux échanges entre utilisateurs. La formule nous intéresse tant qu'elle demeure basée sur la

concertation, nous n'accepterions pas que ces organismes soient dotés de pouvoirs réglementaires ou de tarification.

Les producteurs agricoles et leur relève ont besoin de sentir l'appui de la population et la reconnaissance de leur travail et de leurs efforts en matière de gestion environnementale, sans quoi, les amoureux et les passionnés de la terre ne pourront réaliser leur rêve.

⊕ ⊕ ⊕